

2020

Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes

25 novembre 2020



Chaque année, la Ville de Nice est mobilisée pour sensibiliser l'opinion publique sur ce fléau qui touche encore beaucoup trop de femmes.

Pour l'édition 2020 et compte-tenu du contexte sanitaire, la Ville de Nice a souhaité illuminer en orange ses bâtiments emblématiques : mairie principale, Tour Bellanda, Palais de Justice, Tête Carrée, Serre du parc Phoenix, pour sensibiliser à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux violences intra-familiales.

#ILOVENICE s'est également mis aux couleurs du #Orange Day pour l'occasion.

[Accéder à la galerie photo](#)

Des élues sensibles à cette cause se sont également mobilisées autour de Maty Diouf, Déléguée aux Droits des Femmes, pour dénoncer ensemble ces violences. Cette action s'inscrit complètement dans la politique dynamique et engagée souhaitée par Christian Estrosi et qu'il a confié à sa déléguée aux Droits des femmes, Maty Diouf.

À cette occasion un rappel a été fait sur le signalement des violences avec :

- Un numéro d'urgence dédié : 04 97 13 49 00 JOIGNABLE H24, 7J/7
- Une adresse mail dédiée : nicefemmes@ccas-nice.fr

Soutien à Nasrin Sodouteh

9 septembre 2020

La Ville de Nice apporte tout son soutien à Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne, condamnée pour avoir défendu les droits des femmes



« Le

s valeurs fondamentales de liberté, d'égalité des droits entre les femmes et les hommes et de respect de la laïcité sont totalement bafouées par le tribunal iranien qui, depuis près de deux ans, tient prisonnière Nasrin Sodouteh, avocate iranienne qui vient d'entamer une grève de la faim, pour protester contre ses conditions de détentions.

Condamnée à 5 ans d'emprisonnement et à une peine moyenâgeuse de 148 coups de fouet pour avoir manifesté contre le port du voile islamique dans l'espace public en Iran, Nasrin Sodouteh se met actuellement en danger de mort pour défendre ses droits et ceux de toutes les femmes qui se battent pour défendre leur liberté de penser et de vivre comme elles l'entendent.

Nous devons rester extrêmement vigilants sur les dérives et les régressions constatées, partout dans le monde, pour que les devises universelles de liberté, d'égalité et de fraternité, qui font le socle de nos pays démocratiques, soient respectées. La condamnation de Nasrin Sotoudeth qui, au péril de sa vie, tente de faire évoluer la politique dans son pays est une grave menace pour les droits de tous les êtres humains.

Au nom de la Ville de Nice - très engagée dans la lutte contre le racisme et les discriminations - et de l'ensemble des Niçoises et des Niçois, je renouvelle ma demande de l'an dernier, de libération sans délai de Nasrin Sodouteh. Cette femme courageuse et déterminée ne doit pas connaître la même fin atroce qu'Ebru Timtik, avocate turque décédée récemment en prison après plus de 238 jours de grève de la faim.

En témoignage de notre soutien, je proposerai au prochain conseil municipal, un vœu pour que Nasrin Sotoudeth soit faite citoyenne d'honneur de la Ville de Nice. »

Christian Estrosi,
Maire de Nice,
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Violences familiales : mesures spéciales

31 mars 2020

Avec le confinement, les femmes et les enfants victimes de violences familiales sont très exposés. Les contacts et le lien avec l'extérieur qui leur permettait de faire part de leur situation (école, clubs de sport, associations...) sont totalement réduits.

Aujourd'hui, plus que jamais il faut agir face à ces situations qui pourraient devenir dramatiques, la ville de Nice et son CCAS mettent donc en place plusieurs mesures afin de prendre connaissance des situations et permettre aux victimes de se signaler, aux témoins potentiels ou à leur entourage de les aider.

Comment signaler les violences ?

Au numéro d'urgence dédié : 04.97.13.49.00 joignable H24/ 7j/7

Appelez ce numéro pour signaler une situation de violence intrafamiliale connue ou supposée sur la base de témoignages de scènes de violences (cris, pleurs, hurlements...). Vous trouverez en ligne des personnes formées pour analyser les situations décrites et y apporter la réponse la plus appropriée.

À l'adresse mail dédiée : nicefemmes@ccas-nice.fr

Auprès de pharmacies partenaires

Les pharmacies accueillent les femmes victimes de violences. Elles bénéficient de fiches réflexes avec les numéros utiles et les procédures à suivre si vous vous présentez pour obtenir de l'aide.

Quelles sont les prises en charge ?

Accueil des femmes et enfants

Des hébergements d'urgence sont ouverts pour les femmes qui souhaiteraient quitter leur domicile dans cette situation de confinement. La Ville de Nice propose à toutes les femmes victime de violences, avec ou sans enfant, de quitter le domicile et d'être hébergées en chambre d'hôtel ou en appartement.

- En journée : accueil en pharmacie (partenariat, fiches reflexes, bouton d'alerte), postes de Police Municipale ou commissariats de police de Nice ;
- La nuit : accueil dans les commissariats pour une prise en charge ;

Cellule d'écoute et de soutien psychologique

Une plateforme téléphonique d'accompagnement psychologique est ouverte à la **Maison d'Accueil des Victimes : du lundi au vendredi, de 9h à 20h durant la période de confinement, au 04.97.13.50.03.**

Trouvez l'écoute de professionnels psychologues ou médecins volontaires, d'étudiants en Master de psychologie clinique et leurs enseignants, bienveillants et compétents.

Journée internationale de la tolérance zéro a l'égard des mutilations génitales féminines

6 février 2020

En France, comme partout dans le monde, aucune coutume, aucune tradition ne justifie que l'on mutile des jeunes filles, des adolescentes ou des femmes.

A cet effet, chaque 6 février, notre territoire national mobilise l'ensemble des acteurs pour la prévention des risques et l'éradication de ces atteintes à l'intégrité et aux droits fondamentaux des petites filles et des femmes qui ont été ou seront victimes de mutilations génitales féminines.

Le 6 février 2020, en partenariat avec le CHU de Nice, la ville de Nice, le Centre Communal d'Actions Sociales et la Métropole Nice Côte d'Azur a proposé une rencontre entre acteurs associatifs et institutionnels, afin de se mobiliser contre ce fléau.

Au programme de cette rencontre pluridisciplinaire intitulée : « Eradiquer, Sensibiliser, Protéger, Réparer » : projection d'un court métrage produit par la MIPROF « BILAKORO », conférences et table ronde en présence des professionnels des secteurs médicaux, sociaux, juridiques et post-traumatiques.